

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2024_04_06

Sur convocation en date du 18 avril 2024, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 24 avril 2024 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
CORDIER Michel	DELARUE André
DUCLOS Laurent	MONNET Émilie
MARTIN Hubert	PERROT Marie-Andrée
SUPIE Sylvie	WEYL Aline
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Excusé :

Madame Catherine PIVET

Absents :

Monsieur Georges PARRY

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CORDIER

Mise en ligne le :

Subventions aux associations et organismes sociaux – Année 2024

Les associations concernées par nos subventions annuelles doivent œuvrer sur Péronnas et relever du domaine social et médico-social, plus précisément du maintien à domicile, de la santé, des seniors et/ou du social. Elles sont amenées à solliciter, chaque année, une aide financière auprès du C. C. A. S. de la commune.

Dans ce cadre, les associations ont complété et retourné, le cas échéant, un dossier faisant valoir leurs missions, le nombre de leurs adhérents demeurant sur Péronnas, le nombre des personnes aidées sur la commune, ainsi que les événements publics qu'elles ont organisés sur Péronnas.

Au vu des retours et données fournis par ces associations, les membres de la commission permanente ont élaboré le tableau de calcul permettant ainsi de déterminer objectivement le montant des aides à verser à chacune des associations. Il est proposé au Conseil d'administration d'attribuer les subventions pour l'exercice 2024 comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2024
Maintien à domicile / EHPAD	
Mutualité française « les Ancolies »	1060.00 €
MARPA « les Charmilles »	1050.00 €
A.D.M.R	210.00 €
Ain domicile services	930.00 €
Association départementale d'aide aux personnes de l'Ain (ADAPA)	380.00 €
TOTAL	3630.00 €
Santé	
Comité 01 France Parkinson	528.00 €
France rein 01	480.00 €
Association française des scléroses en plaques (A.F.S.E.P)	20.00 €
F.N.A.T.H	108.00 €
Ligue contre le cancer-comité de l'Ain	492.00 €
Amical des donneurs de sang	1716.00 €
France ADOT 01	264.00 €
Association des paralysés de France (APF)	90.00 €
Association Départementale des Amis et parents de personnes handicapées mentales	60.00 €
ADAPEI section sport (ULSA)	156.00 €
TOTAL	3914.00 €

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2024_04_06

Séniors	
Club des Aînés de Péronnas « les Amis de la Rotonde »	1848.00 €
TOTAL	1848.00 €

Social	
Centre social l'Agora	1720.00 €
Union locale de la confédération syndicale des familles	468.00 €
Association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'Ain (ADPEP01)	80.00 €
Croix rouge unité locale	310.00 €
Les restaurants du cœur	600.00 €
TOTAL	3178.00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2024	12570.00 €

A l'unanimité (7 voix pour, Monsieur Christian VOVILIER, Madame Sylvie SUPIE, Madame Émilie MONNET, ne prennent pas part au vote étant membres de bureaux d'associations concernées).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Oui l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Vu le bien-fondé de sa demande,

AUTORISE Madame la Présidente à verser les subventions aux associations et organismes sociaux ci-dessus pour un montant total de **12570.00 €**,

DIT que les crédits sont inscrits au compte 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 25 avril 2024

La Présidente du CCAS



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,



Michel CORDIER